Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON CLERMONT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle municipale, mardi le 5 octobre 2021 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) Stéphanie Pelletier, Robert Paquette, Viky Goyette, Michael Dupuis-Souligny, et Julie Therrien, formant quorum sous la Présidence du maire monsieur Daniel Céleste.

Était absent monsieur le conseiller Bruno Therrien.

Était également présente, madame Huguette Audet, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifiant que la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la Loi (articles 152 et 153 du Code municipal).

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19h30) par monsieur Daniel Céleste, maire et président d'assemblée.

2021-10-141 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Michael Dupuis-Souligny, appuyé par madame Stéphanie Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Présentation du rapport budgétaire au 30 septembre 2021.
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021.
5. Approbation des dépenses de la Municipalité du mois de septembre 2021.
6. Approbation des dépenses des lots intra municipaux du mois de septembre 2021.
7. Correspondance.
8. Rapport des élus.
9. Période de questions (30 minutes).
10. Diverses résolutions :

10.1 Pépine pour barrage castors.

10.2 Adoption du règlement #237 «RÈGLEMENT SUR LA PAIX ET LE BON ORDRE», ABROGEANT LE RÈGLEMENT #174.

10.3 Reddition de compte PPA-CE (30 000$).

10.4 Approbation de la programmation partielle de 225 000$ TECQ 2019-2023.

10.5 Emprunt temporaire conditionnel au versement de la TECQ.

10.6 Employés patinoire : salaire.

10.7 Autorisation pour payer les factures dues au 31 octobre 2021.

10.8 Permis bois de chauffage (ramassage de bois mort).

11. Suivi des actions à faire.
12. Sujet divers.
13. Clôture de l'assemblée.

2021-10-142 **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par madame Viky Goyette, appuyé par monsieur Michael Dupuis-Souligny et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de séance ordinaire du 7 septembre 2021 soit approuvé tel que présenté.

2021-10-143 **4. PRÉSENTATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par madame Julie Therrien, appuyé par monsieur Robert Paquette et résolu à l'unanimité que le rapport budgétaire au 30 septembre soit approuvé tel que présenté.

2021-10-144 **5. APPROBATION DES DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ DU MOIS DE SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par monsieur Michael Dupuis-Souligny, appuyé par madame Julie Therrien et résolu à l'unanimité d'approuver les dépenses du mois de septembre 2021 et ce pour un montant de 215 410.26$, incluant les salaire au montant de 8 483.32$, tel que présentées.

2021-10-145 **6. APPROBATION DES DÉPENSES DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DU MOIS DE SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par monsieur Michael Dupuis-Souligny, appuyé par madame Stéphanie Pelletier et résolu à l'unanimité d'approuver les dépenses des lots intramunicipaux du mois de septembre 2021 et ce pour un montant de 60 099.64$, tel que présentées.

7. CORRESPONDANCE

8. RAPPORTS DES ÉLUS

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. RÉSOLUTIONS DIVERSES :

10.1 PÉPINE POUR BARRAGE DE CASTORS

2021-10-146 **10.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT #238 «RÈGLEMENT SUR LA PAIX ET LE BON ORDRE» ABROGEANT LE RÈGLEMENT #174**

ATTENDU QUE monsieur Daniel Célest, maire, fait la lecture du projet de règlement numéro numéro 238 «RÈGLEMENT SUR LA PAIX ET LE BON ORDRE», abrogeant le règlement #174

ATTENDU QUE le règlement lu par le maire convient aux membres du Conseil;

ATTENDU QU'un avis de motion été donné le 7 septembre 2021 par madame Viky Goyette;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Robert Paquette appuyé de madame Viky Goyette et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement #238 «Règlement sur la paix et le bon ordre» abrogeant le règlement #174.

2021-10-147 **10.3 REDDITION AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE- 2021)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Clermont a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur Robert Paquette, appuyée par madame Stéphanie Pelletier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Clermont approuve les dépenses d'un montant de 30 000$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

2021-10-148

10.4 APPROBATION DE LA PROGRAMMATION PARTIELLE VERSION 2 - TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 a 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit repecter les modalités de ce guide qui s'appliquent a elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Viky Goyette, appuyé par monsieur Michael Dupuis-Souligny et résolu à l'unanimité que :

- La municipalité sengage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires du toute responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décèes de cell-ci, des sommanges causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financièere obteneu dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenue et autorise l'envoi au ministère des affaires municpales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immoblisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage a informé le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modifcations qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les présisions de coûts des travaux admissible.

2021-10-149 **10.5 EMPRUNT TEMPORAIRE DANS LE CADRE DE LA TECQ 2019-2023**

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Clermont effectue un emprunt temporaire pour une dépense pour laquelle le versement d'une aide financière du Programme de la TECQ est prévu;

ATTENDU QUE les versements de ladite aide financière serviront à défrayer les coûts reliés aux travaux 2021 en voirie et en infrastructure de la municipalité de Canton de Clermont suite à l'acceptation de la programmation par le ministère;

ATTENDU QUE l'article 1093 du Code municipal du Québec indique que « Toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courante ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine »

ATTENDU QUE cet emprunt est contracté par résolution tel que décrit par l'article 1093 du Code municipal du Québec;

Il est proposé par monsieur Robert Paquette appuyé par madame Julie Therrien et unanimement résolu :

- Que la directrice générale effectue une demande pour un emprunt temporaire de deux cent mille dollars (225 000$) auprès de la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest pour fins de financement temporaire;
- Que le maire ainsi que la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Clermont tous les documents reliés à cette demande;
- Que le remboursement de l'emprunt temporaire se fera dès la réception du remboursement de la TECQ.
- Que les intérêts seront payés à même les dépenses courantes.

10.6 EMBAUCHE ÉTUDIANTS POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE Reporté

2021-10-150 **10.7 AUTORISATION POUR PAYER LES FACTURES DUES AU 31 OCTOBRE 2021**

Il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé par monsieur Michael Dupuis-Souligny et résolu à l'unanimité que la municipalité autorise le paiement des factures d'octobre 2021 afin d'éviter des frais de retard, étant donné les élections du 7 novembre 2021.

10.8 PERMIS DE BOIS DE CHAUFFAGE (RAMASSAGE DE BOIS MORT) Reporté

10. SUIVI DES ACTIONS À FAIRE

11. SUJETS DIVERS

2021-10-151 **11.1 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR VACANCE**

Il est proposé par madame Viky Goyette, appuyé par madame Stéphanie Pelletier et résolu à l'unanimité que la municipalité autorise la fermeture du bureau municipal les 6 et 12 octobre 2021 pour un congé de madame Huguette Audet.

2021-10-152 **11.2 ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER**

Il est proposé par monsieur Michael Dupuis-Souligny, appuyé par madame Viky Goyette et résolu à l'unanimité que la municipalité avise le contracteur responsable du déneigement qu'une attention particulière soit porté au fait qu'il y a eu un rechargement du réseau routier municipal.

2021-10-153 **11.3 FÊTE DE L'HALLOWEEN**

Il est proposé par monsieur Michael Dupuis-Souligny, appuyé Stéphanie Pelletier et résolu à l'unanimité que la municipalité avise les citoyens que la fête d'halloween se fera le 31 octobre 2021 de 16h à 20h.

2021-10-154 **14. CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Viky Goyette, appuyé par monsieur Robert Paquette et résolu à l'unanimité de lever la séance à vingt heure (20h00).

_____	_____
Daniel Céleste,	Huguette Audet
Maire	Directrice générale

Je, Daniel Céleste, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.